

Contrat B-Web

(avec un utilisateur)

▶ **Entre** la :

BANK OF AFRICA-CÔTE D'IVOIRE, Société Anonyme au capital de **FCFA 3.000.000.000** dont le siège social est à Abidjan, 01 Boîte Postale 4132 Abidjan 01, Angle Terrasson de Fougères et Rue Gourgas, immatriculée au registre du commerce d'Abidjan sous le numéro CI ABJ 1980 B 48869, et représentée par son Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes.

ci-après dénommée la Banque et

▶ Soit Madame
 Mademoiselle
 Monsieur

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance

C.N.I. ou Passeport

Adresse

Ville, Pays

Téléphone

E-mail

▶ Soit Société/Entreprise

Dénomination sociale et forme juridique

Numéro de registre de commerce

Adresse géographique du siège social
Boîte postale, ville et Pays

Représentée par (nom & qualité)

Téléphone n° 1

Téléphone n° 2

Téléfax

E-mail

Contrat B-Web

(avec un utilisateur)

ci-après dénommé(e) le Client

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 Le client adhère, à dater du jour de la signature du présent contrat, au service B-Web conformément aux Conditions Générales du service B-Web disponible auprès de la banque.

Le présent Contrat est soumis aux Conditions Générales B-Web pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les présentes.

Le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire du document précité et déclare en approuver toutes les dispositions.

Article 2 a) Plafond des transactions

- Les parties prévoient expressément qu'il n'existe pas de limite de montant pour les instructions transmises via B-Web.
- Néanmoins, par dérogation à ce qui précède, le Client peut fixer une limite de montant au-delà de laquelle toute instruction sera refusée.
Limite de montant (en XOF) au-delà de laquelle toute instruction sera refusée.

--	--	--

b) Signatures

Toutes les instructions sont revêtues d'une signature électronique.

Article 3 Le Client téléchargera, via Internet, le logiciel B-Web ou l'installera à l'aide d'un CD ROM. Ce logiciel lui permettra de communiquer avec la Banque dès la réception du Digipass / de l'e-Token.

Le Digipass / l'e-Token et l'Init Pin Code seront délivrés par la Banque après réception du contrat, dûment complété et signé par le Client.

Article 4 Selon son choix, le Client indique le ou les compte(s) qu'il souhaite inclure dans le contrat B-Web. Le ou les relevés d'identité bancaire à indiquer doivent être complets (24 positions). Il est entendu que tous les comptes futurs pourront être intégrés au contrat à la demande du client.

Cadre réservé
à la banque
Code Client

	Code Banque (5 positions)	Code Guichet (5 positions)	Numéro de Compte (12 positions)	Clé RIB (2 positions)
_____	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
_____	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
_____	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
_____	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
_____	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_

Article 5 La Banque fait élection de domicile en son siège social précité et le Client, à l'adresse suivante :

--

Contrat B-Web

(avec un utilisateur)

Article 6 Identification et autorisation d'accès des utilisateurs

Le Client communiquera à la Banque les autorisations d'utilisation ou de consultation ainsi que toutes les informations demandées relatives à l'utilisateur qu'il souhaite intégrer au présent contrat.

Dans le cas où le Client est une personne morale, il est bien entendu que le présent contrat doit être signé par la ou les personnes autorisées par les statuts de la société, tels qu'ils sont déposés à la Banque. Nonobstant toute clause contraire des statuts, l'indication par le client de l'utilisateur ci-dessous, vaut à elle seule délégation de pouvoirs en faveur de cette personne, limitée cependant à l'utilisation du service B-Web telle qu'indiquée ci-après.

Contrat B-Web

(avec un utilisateur)

UTILISATEUR

Nom

Prénom

Date et lieu de Naissance

C.N.I. ou Passeport

Téléphone

E-mail

Accès aux services

Situation de comptes (extraits et mouvements)

Encodage

Signature

Paiements domestiques

Paiements internationaux

Nivellements

B-mail

Importation de fichiers

Format : ABB AFB

Type : Domestiques

Internationaux

Plafond par fichier transmis via B-WEB

Les parties prévoient expressément qu'il n'existe pas de limite de montant pour les fichiers transmis via B-Web.

Néanmoins, par dérogation à ce qui précède, le Client peut fixer une limite de montant au-delà de laquelle toute instruction sera refusée. Limite de montant (devise + montant) au-delà de laquelle toute instruction sera refusée.

Exportation extraits de compte

Format : ABB AFB Fichier plat

Contrat B-Web

(avec un utilisateur)

Digipass/
e-Token

L'Utilisateur accédera au service B-Web au moyen :

d'un Digipass

d'un e-Token

Si déjà client
B-web

Numéro Digipass :

Numéro d'e-Token :

Remarque : si vous ne pouvez déterminer le profil souhaité à l'aide de ces éléments, nous vous invitons à contacter votre gestionnaire pour de plus amples informations.

Article 7

Le Contrat « B-Web » est soumis au droit ivoirien.

En cas de litige, les parties auront recours à un règlement à l'amiable. A défaut, les tribunaux de la Côte d'Ivoire seront compétents.

Fait à

Le

Signature de la Banque :

Signature du Client :